

## Réunion du Conseil Municipal

### COMPTE-RENDU

*Séance du*

*Vendredi 15 mars 2019 – 20h30*

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2019

20h30

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2019

1 – Eglise Ste Marie : Modification du plan de financement prévisionnel

2 – Budget : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018, préparation du budget primitif 2019

3- Vente HLM Roques – Nhu Guyen

4- Voirie : Délibération Fonds Cantal Solidaire 2019-2021

5- Proposition d'achat terrain indivision Gaillard

6- Dessins du château de Montmurat par M. ARTUS

Questions diverses

L'an deux mille dix neuf, le 15 mars à 20h30, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 7 mars 2019.

**Présents** : Mesdames LATAPIE Martine, CERLES Sylvie et FAU-RATTIER Sylvie, Messieurs, LEVEAU Daniel, BOUTARIC Bernard et LATAPIE Michel.

**Absente excusée** : Madame CARRIE Sylvie, Messieurs Didier BOSC et Eric LATREMOLIERE donnent pouvoir à Monsieur Michel LATAPIE

**Absente** : Madame NOEL Delphine

M. le Maire propose que la lecture du procès-verbal de la séance du 8 février 2019 soit faite. Au terme de la lecture M. le Maire propose de voter. Le procès-verbal de la séance du 8 février 2019 est adopté à l'unanimité.

#### **1 - EGLISE SAINTE MARIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le dossier de demande de subvention pour la mise en œuvre d'une restauration partielle de l'église Sainte-Marie a été déposé auprès de la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) qui l'a informé que

le taux de prise en charge est de 40% pour les bâtiments inscrits sur la liste supplémentaires des monuments historiques et non de 50% .

Ainsi, en intégrant la participation de la DRAC à hauteur de 40%, le plan prévisionnel de financement mise à jour est le suivant :

<b>PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT</b>			
<b><u>PREMIERE PHASE : ETUDES PREALABLES</u></b>			
<b>Besoins (€ HT)</b>		<b>Ressources (€ HT)</b>	
Maîtrise d'œuvre : missions DIAG, AVP, PRO/DCE, ACT	15 840,29	Subvention État: DRAC (40%)	8 938.79
Relevé scanner 3D (voir mémoire technique de l'architecte)	4 500,00	Subvention du Conseil Départemental (20%)	4 469,40
Assistance à maîtrise d'ouvrage (CIT)	2 006,70	Apports du maître d'ouvrage (fonds propres)	8 938.80
<b>TOTAL</b>	<b>22 346,99</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 346,99</b>

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel établi sur la base d'une prise en charge par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 40% d'un montant éligible de 22 346,99 € HT.

## **2 - BUDGET**

Le compte de gestion 2018 est présenté au Conseil et voté à l'unanimité. Mme Martine Latapie présente le compte administratif 2018 ; section Fonctionnement et section Investissement. M. le maire est invité à sortir pour le vote. Les membres du conseil approuvent et votent à l'unanimité la présentation du compte administratif 2018.

La discussion s'oriente ensuite autour de la préparation du budget primitif 2019. Au titre des investissements pour 2019, les membres du Conseil évoquent d'achever la réalisation des cache-containers là où ils n'ont pas encore été faits, de changer la cuisine du gîte 492, de faire restaurer la croix sur le plateau de la Garenne, d'installer un columbarium dans le cimetière et une plaque commémorative dédiée aux anciens combattants au niveau de la place du village, de lancer une étude d'agrandissement du cimetière, de faire restaurer les registres (délibération et état civil) en mauvais état de conservation, de changer la porte de la salle polyvalente et de réaliser la signalétique du bourg eu égard aux obligations liées à l'agenda d'accessibilité, d'acheter deux aspirateurs balais pour les gîtes. Le conseil prévoit également d'inscrire au budget l'installation des pré-requis pour le défibrillateur. Monsieur le Maire propose également la

réalisation d'un marquage des chemins de randonnée et l'élaboration d'un plan de poche de Montmurat qui aborderait les principaux aspects qualitatifs du village sur le plan historique et environnemental.

### **3 - VENTE ROQUES / NHU GUYEN**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'après négociation de la part de Monsieur ROQUES et Mme NHU GUYEN, LOGISENS a fait part d'une nouvelle proposition pour l'acquisition du pavillon de type IV qu'ils occupent, 1 lotissement le Puech à Montmurat au prix de 90 000, 00 € T.T.C. La valeur du terrain qui sera rétrocédée à la commune est maintenue sur la base de 9 euros du m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide cette proposition à 5 voix pour et deux abstentions.

### **4 - VOIRIE**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le devis estimatif des travaux de voirie réalisés par Cantal Ingénierie et Territoire (CIT).

- Année 2019 : Voie communale de Rozier à Salièges et voie communale du Vignoble pour un montant de 25 279.50 € Hors taxe,

- Année 2020 : Voie communale du cimetière et voie communale de Lavoual Partie 1 pour un montant de 36 107 € hors taxe

- Année 2021 : voie communale de Lavoual Partie 2 et voie communale du Moulin de Ratier pour un montant de 45 004.50 € hors taxe

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le calendrier proposé et de solliciter une subvention à hauteur de 50% auprès du Conseil Départemental du Cantal dans le cadre du Fonds Cantal Solidaires programme 2019-2021.

### **5 - PROPOSITION D'ACHAT DES TERRAINS INDIVISION GAILLARD**

Monsieur le Maire informe le Conseil avoir fait une proposition d'achat des terrains appartenant à l'indivision Gaillard situés à la Garenne. Il précise que les intéressés ont répondu favorablement sur la forme en attente d'une offre. Monsieur le Maire explique qu'en concertation avec Monsieur Michel Latapie une offre a été faite à hauteur de 3000 € l'hectare sans réponse à ce jour.

### **6 - DESSINS DU CHATEAU PAR MONSIEUR ARTUS**

Monsieur le maire soumet au Conseil deux croquis du château de Montmurat réalisés par Monsieur ARTUS à partir des données cadastrales et des archives historiques ainsi que le devis comprenant la réalisation de deux esquisses encadrées au format de 40x50 cm et d'un droit de reproduction au hauteur de 1110€ TTC. Monsieur LEVEAU n'y voit pas d'intérêt et Monsieur LATAPIE estime que le coût est élevé. Monsieur le Maire propose alors d'abandonner le projet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire explique que bien que le transfert reste obligatoire, les communes membres d'une Communauté de communes qui n'exerce pas les compétences « eau » et « assainissement » à titre optionnel ou facultatif, peuvent délibérer afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une des deux compétences, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Précision étant faite que l'exercice de la compétence SPANC, comme c'est le cas pour la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne au titre de ses compétences facultatives, n'emporte pas aux termes de la loi mentionnée exercice de la compétence « Assainissement ».

Monsieur le Maire propose aux conseillers de s'opposer au transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en précisant que la commune pourra ensuite décider d'un transfert avant la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le principe d'un report du transfert obligatoire des compétences «eau » et « assainissement » au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Maire, informe le Conseil que le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre donne à nouveau la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents (fonctionnaires et non titulaires). Dans l'optique de mettre en concurrence des opérateurs afin d'engager une véritable négociation sur les prestations et d'obtenir des conditions tarifaires attractives, le Centre de gestion du Cantal a décidé de s'engager dans une procédure qui portera uniquement sur le risque prévoyance et propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération. A l'unanimité des votes, le conseil décide de se joindre à la procédure évoquée et décidera d'adhérer au contrat retenu si les conditions proposées lui semblent satisfaisantes.

Monsieur le Maire propose de statuer sur la question des chats errants. Le Conseil à l'unanimité des votes, décide d'établir une convention avec l'Ecole du Chat Maursois qui collabore avec le Cabinet Vétérinaire de Bagnac S/Célé et d'octroyer à la dite association une subvention annuelle de 50€ pour les actions de piégeage.

Aux termes des discussions, la séance est levée à 22h30.

Le maire